





Date: Tue, 22 Feb 2022 19:01:53 +0000 [14:01:53 EST]
De: [Julien Delangie <julien.delangie@delangieavocats.com>](mailto:julien.delangie@delangieavocats.com)
À: [energie@mblink.net <energie@mblink.net>](mailto:energie@mblink.net)
Objet: RE: R-4110-2019 Phase 1 CS. Frais - Déclaration solennelle Frais RE Hydro-Québec c. Régie de l'énergie, C.S.M. 500-17-113361-201, pour la période du 9 avril 2021 au 21 janvier 2022
Partie(s):  2 RDÉ R4110-2019 HQD PA 2020-2029-SÉ 2022 02 21 0001 DmFrais CS-
Pourvoi1 56k.xls 165 Ko 
[Télécharger toutes les pièces jointes \(en format .zip\)](#) 

 1 sans nom 9 Ko

Déclaré solennellement devant moi le 22 février 2022 à Montréal par visio-audio-conférence avec l'affiant, et en présence de la pièce jointe (demande de remboursement de frais), reçue par courriel :
Et je signe électroniquement par la présente

-- (s) Me Julien Delangie, avocat en exercice # 329410-2

Julien Delangie
AVOCAT | LAWYER
T: 514-277-6793
F: 514-277-4069
5159, boul. Saint-Laurent
Montréal (Québec) H2T 1R9

AVIS IMPORTANT : Ce message est confidentiel et peut être sujet au secret professionnel; il est destiné exclusivement au(x) destinataire(s) au(x)quel(s) il est adressé. Si vous n'êtes pas un tel destinataire, veuillez informer l'expéditeur de ce message et détruire ce message sans ouvrir aucun fichier ci-joint et sans lire plus loin.

IMPORTANT NOTE: This message is confidential and may be subject to professional privilege; it is intended exclusively for the recipient(s) to whom it is addressed. Should you not be such an intended recipient, please inform the sender of this message, and destroy this message without opening any attachments and without reading further.

-----Message d'origine-----

De : [energie@mblink.net <energie@mblink.net>](mailto:energie@mblink.net)
Envoyé : 22 février 2022 14:01
À : Julien Delangie <julien.delangie@delangieavocats.com>; energie@mblink.net
Objet : R-4110-2019 Phase 1 CS. Frais - Déclaration solennelle Frais RE Hydro-Québec c. Régie de l'énergie, C.S.M. 500-17-113361-201, pour la période du 9 avril 2021 au 21 janvier 2022

AFFIDAVIT (DÉCLARATION SOLENNELLE)

Numéro de dossier : R-4110-2019 Ph.1. Frais RE Hydro-Québec c. Régie de l'énergie, C.S.M. 500-17-113361-201, pour la période du 9 avril 2021 au 21 janvier 2022


Nom de l'intervenant : Stratégies Énergétiques (S.É.).

Je soussigné, Dominique Neuman, avocat, déclare solennellement ce qui suit:

1. Je suis le mandataire dûment autorisé de l'intervenant pour déposer la présente demande de paiement de frais (qui se trouve en pièce jointe au présent courriel) et j'ai une connaissance personnelle du dossier.
2. Les montants réclamés correspondent aux travaux effectués dans le présent dossier.
3. Les frais sont exacts et conformes au Guide de paiement de frais des intervenants.
4. Le registre horaire et les pièces justificatives existent, ils seront conservés durant le délai prescrit par le Guide et seront produits sur demande à la Régie.

Et je signe électroniquement par la présente en présence de l'avocat assermentateur, par visio-audio-conférence, et lui ayant transmis la pièce jointe par courriel :

-- (s) Dominique Neuman

 1.1 sans nom 2 Ko